



202603-02

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260322-20260302-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

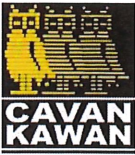
SEANCE DU 22 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, 22 Mars, à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Date de convocation : 16 Mars 2026

Présence au Conseil Municipal :

GROUPES	Conseillers municipaux	Présents	Absents	Pouvoir à
Un projet fort pour CAVAN, dans le TREGOR	OFFRET Maurice	X		
	BODEREAU Magali	X		
	LE PESSOT Gaëtan	X		
	TREDAN CABOCO Céline	X		
	RANNOU Sylvain	X		
	LE CARVENNEC Sylvie	X		
	ROUSSEL Mathieu	X		
	UNVOAS Pauline	X		
	LE CANN Jean-Paul	X		
	NICOLAS Adélaïde	X		
	LE COZ Baptiste	X		
	LE BERRE Sonia	X		
	DUAULT Xavier	X		
	LE CANT Gaëlle	X		
PIOGER Daiven	X			
CAVAN, une énergie nouvelle ! Kawan, un energiezh nevez !	NEVEUX Didier	X		
	ARZUL Lucie	X		
	GEFFROY Ronan	X		
	POINTIER Adeline	X		



202603-02

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260322-20260302-DE

Nombre de présents : 19

Nombre d'absents :

Nombre de pouvoirs :

Secrétaire de séance : Daiven PIOGER

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de CAVAN étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

Le Conseil Municipal,

Vu le CGCT, notamment les articles L2122-2 à L222-12

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la création de 5 postes d'adjoints au maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix et 4 voix contre :

- **Approuve** la création de 5 postes d'adjoints

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

Le secrétaire de séance,

Daiven PIOGER



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État